

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

**Proposition de financement d'actions développées par
le biais du fonds d'appui aux politiques
d'insertion(FAPI)**

CP/2020/054

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

La loi de finances initiale pour 2017 a créé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Conformément à la délibération CP/2017/149 prise lors de la réunion de Commission Permanente du 3 avril 2017, le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de financement avec l'Etat pour une durée de trois ans.

Dans ce cadre, et conformément à la décision de la Commission Permanente du 28 mai 2018, approuvant les axes d'intervention du FAPI (CP/2018/156), il est proposé à la Commission Permanente d'approuver des financements aux structures pour lesquelles les actions se déroulent en 2020.

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et par le décret n° 2017-202 du 17 février 2017, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements.

Pour la mise en œuvre des actions retenues sur la période de septembre 2018 à juin 2019, le Département du Bas-Rhin dispose d'une somme de 695 505,33 € soit le montant alloué pour l'année 2019 de la part de l'Etat.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de financer par le biais du FAPI, huit structures qui démarrent leurs actions lors du premier trimestre 2020.

1. « Le pied à l'étrier » à travers la participation à des ateliers d'engagement vers le bénévolat

1.1 Les objectifs des ateliers d'engagement bénévole

Les associations sollicitant le financement au titre de la mise en œuvre de ces ateliers doivent répondre aux objectifs de l'action validée dans le cadre du FAPI conformément à la délibération de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149).

Ces objectifs se résument ainsi :

- aider les participants dans la recherche de missions de bénévolat en adéquation avec

leurs appétences et compétences ;

- proposer un accompagnement individualisé reposant sur des moments d'échanges collectifs et des rencontres individuelles ;
- apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants à l'action notamment en terme de mobilité et de besoins de progression dans l'apprentissage de la langue française ;
- formaliser l'engagement par la signature de la charte d'engagement réciproques "C'est Des volontaires 67".

1.2 Le public bénéficiaire

Afin que toutes les personnes les plus éloignées de l'emploi bénéficient de cette dynamique de remobilisation, il est proposé que cette action soit ouverte au public suivant :

- allocataire du RSA inscrit dont les réfugiés, quelle que soit la date d'entrée dans le territoire, et les jeunes de moins de 30 ans ;
- allocataire du RSA motivé par un engagement bénévole ayant déjà participé à une action d'implication sociale (ateliers en centre social, ateliers passerelles etc...) et orienté dans le cadre de son contrat d'engagement dans un parcours social.

1.3 Les opérateurs et le financement

Au vu des besoins des territoires et des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion sociale, il est proposé à la Commission Permanente de renouveler le partenariat avec les structures habilitées en 2018 et 2019 et d'attribuer aux opérateurs ci-dessous, une subvention d'un montant de 24 000 €, soit un montant total pour l'action "le pied à l'étrier" de 120 000€, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149) :

- à deux associations oeuvrant sur le territoire de l'Eurométropole soit le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et aux Familles (CIDFF) et l'Atelier ;
- à une structure sur le territoire Nord soit Utileco ;
- à une structure sur le territoire Sud soit l'Atelier ;
- à une structure sur le territoire Ouest soit Entraide Emploi.

Chaque structure s'engage à accueillir au minimum douze bénéficiaires du RSA par atelier. Une trentaine d'ateliers de trois heures chacun sont ainsi déployés sur chaque territoire chaque année.

Pour l'année 2019, 130 bénéficiaires du RSA ont été accueillis en atelier, 74 d'entre eux se sont engagés dans une mission de bénévolat dont 28 ont retrouvé un emploi.

2. Un accompagnement ciblé pour les bénéficiaires du RSA diplômés : les ateliers Sciences Me Up

2.1 Le contexte

Suite à la diminution des crédits Etat de recherche accordés aux laboratoires scientifiques et devant les difficultés des jeunes diplômés de niveau Bac+5/8 dans les domaines de la biologie et de la chimie à trouver un accompagnement de haut niveau auprès du service public de l'emploi, une expérimentation a été réalisée de mars à juin 2018 avec la société Science Me Up dans le cadre de l'aide départementale à l'emploi (ADE). Au vu des résultats enregistrés (3 accès à l'emploi, remobilisation des bénéficiaires en recherche active d'emploi, négociation en cours avec des laboratoires à l'international), il est

proposé de réitérer cet accompagnement spécialisé avec des personnes bénéficiaires du RSA (BRSA) titulaires d'un diplôme supérieur à Bac +5 dans les matières scientifiques ainsi qu'en informatique.

2.2 L'objectif

En participant à cette action d'accompagnement, l'objectif est de permettre aux jeunes ingénieurs et docteurs bénéficiaires du RSA de :

- leur donner les clefs et les outils de leur stratégie de retour à l'emploi,
- leur offrir un accompagnement alternant les périodes de coaching individualisé et des séances collectives concernant :
 - * la veille stratégique dans les domaines de l'informatique, de la biologie et la chimie ;
 - * le ciblage des sites internet dédiés ;
 - * le développement des capacités de réseautage, l'approche des membres du cluster Bio Valley, des entreprises présentes sur le Parc d'Innovation d'Illkirch, etc...

Pour l'atteinte de ces objectifs, l'expertise de Science Me Up dirigée par le Dr David BRUCHLEN et le Dr Perrine STRASSER a été sollicitée.

Le programme proposé est le suivant :

- Prise de contact et analyse des objectifs de carrière ;
- Etude des emplois et opportunités professionnelles visées ;
- Analyse des besoins d'accompagnement et appréciation de la motivation des bénéficiaires ;
- Valorisation des compétences et des méta-compétences des candidats ;
- Sensibilisation à l'environnement socio-économique utilisant les profils de docteurs ;
- Recherche active d'emploi, préparation au pitch de présentation ;
- Préparation et simulation d'entretien d'embauche.

2.3 Le financement

La société Science Me Up propose un accompagnement collectif et individuel spécialisé, adapté aux parcours d'une cohorte de huit personnes par session jusqu'à l'obtention d'un contrat de travail. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à Science Me Up un montant de 12 000 € pour 2020 afin de couvrir les frais liés à leur accompagnement.

3. L'inclusion numérique des populations nomades sédentarisées (fiche 2.S – Axe : insertion sociale des plus fragiles)

3.1 Le contexte

Le Département est agréé depuis le 1^{er} octobre 2018 comme centre social dénommé « Centre Départemental de Ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV) ». Cet agrément, pour 4 ans, va permettre d'initier et coordonner des actions à caractère social liées à l'inclusion des familles itinérantes d'origine tzigane résidant sur les aires d'accueil ou des familles sédentaires résidant sur des sites d'habitat précaire ou adapté.

L'un des objectifs du centre est le développement d'actions d'insertion en faveur du public en précarité sur les terrains de nomades sédentarisés du territoire bas-rhinois et ce, en lien étroit avec les associations et actions du territoire via notamment des projets expérimentaux visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social.

Depuis 2016, alors que la numérisation des premières démarches administratives simplifie le quotidien des personnes les plus initiées, les professionnels du secteur social attirent l'attention sur la hausse des demandes d'accompagnement et déplorent le rajout d'un frein supplémentaire à la perte d'autonomie des publics les fragiles.

Cela concerne particulièrement les personnes cumulant de nombreux freins à une insertion sociale et professionnelle : illettrisme, problèmes de santé psychique et physique, difficultés à anticiper, à se projeter.

Afin de lutter contre cet illettrisme, le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) propose la mise en place d'une action expérimentale d'accompagnement individualisé à l'inclusion numérique pour les nomades sédentarisés.

3.2 Un enjeu, des objectifs

La lutte contre l'exclusion numérique constitue un véritable enjeu afin d'éviter les ruptures de droits liées pour les plus démunis. L'action expérimentale proposée est donc de :

- permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives ;
- contribuer à la dynamique de réseau et faire lien avec les dispositifs et partenaires en charge de ces questions au niveau départemental.

3.3 Le public bénéficiaire

L'action sera ouverte à tous les nomades sédentarisés du territoire Nord du Bas-Rhin ayant un besoin ou une demande de montée en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de sa démarche d'insertion socio professionnelle.

Le CIDFF propose d'accompagner individuellement une file active de 25 personnes et d'animer des petits groupes (3 ou 4 personnes) à l'accès, à l'utilisation et à la gestion des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphone...) pour éviter les ruptures de droits (CAF, CPAM, Pole Emploi etc...) en s'appuyant sur les initiatives et actions existantes.

3.4 Le financement

Au vu du besoin du territoire Nord et de la demande de l'association CIDFF, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à cet opérateur une subvention d'un montant de 39 000 € pour l'année 2020.

4. La préparation ultime à l'emploi (Fiche 9.E 6 axe : employabilité) : les ateliers mutualisés coordonnés par les Missions locales du Sud du Département

4.1 Le contexte

Depuis 2016, l'ensemble des professionnels des structures du territoire médico-social de Molsheim et environ se sont engagés à se rencontrer trois à quatre par an pour échanger sur les outils utilisés, partager leurs connaissances sur les méthodes d'accompagnement et surtout élaborer des outils communs et mutualiser les compétences professionnelles.

Afin de consolider cette action et l'ouvrir à tous les BRSA, quel que soit leur âge et même non suivis par la Mission locale de Molsheim, un financement, via le FAPI, d'un montant de 15 000 € a été octroyé à cette dernière en décembre 2018 pour les actions mises en place en 2018 (CP/2018/433). En juin 2019, cette action a été élargie sur le territoire de Sélestat avec un portage par la Mission locale de Sélestat pour un montant de 8 828 €.

La mise en place de ces ateliers permettra de mutualiser les moyens de chaque structure afin de proposer des parcours adaptés et pertinents aux besoins des publics rencontrés. L'intérêt est également de créer des passerelles avec les différentes actions et ateliers qui sont déjà mis en place (par exemple : Action Collective Budget mené par le Centre Médico Social de Sélestat).

4.2 Le public visé

Les ateliers vont s'adresser à l'ensemble du public rencontré par ces différentes structures : BRSA mais pas uniquement puisque les jeunes accueillis en Mission locale ou les salariés des structures d'insertion par l'activité économique seront également concernés. Ceci permettra ainsi un travail de prévention sur le halo du RSA.

Les ateliers, composés au maximum de 24 personnes, seront proposés avec entrées et sorties permanentes, en fonction du besoin de la personne. Les ateliers seront indépendants les uns des autres avec une rythmicité pré-établie (organisés plusieurs fois par an).

4.3 Le financement

L'expérience lancée en 2019 des Ateliers Mutualisés sur Molsheim a démontré la nécessité de coordonner l'ensemble des ateliers par un professionnel/une structure (mission locale sur le secteur de Molsheim).

Dans ce cadre, les deux Missions locales de Molsheim et de Sélestat sollicitent le renouvellement de leur financement au titre de 2020 soit 15 000 € chacune.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à chacune des Missions locales de Molsheim et Sélestat une subvention de 15 000 €.

Identifiant de l'AE	Libellé de l'AE	Montant de l'AE	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé FAPI
FAPI 2019/2020	P 2019 – 2020 FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION	596 000 €	588 824 €	201 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 201 000 € selon la répartition suivante :

- à l'association L'Atelier un montant de 48 000 € ;

- au Centre d'Information sur le Droit des Femmes un montant de 63 000 € (soit 24 000 € au titre de la mise en œuvre des ateliers de l'engagement et 39 000 € pour le déploiement de l'action d'inclusion numérique en faveur des nomades sédentarisés) ;

- à l'association Utileco d'un montant de 24 000 € ;

- à l'association Entraide Emploi d'un montant de 24 000 € ;

- à l'association Sciences Me Up d'un montant de 12 000 € ;

- à la Mission Locale de Molsheim d'un montant de 15 000 € ;

- à la Mission Locale de Sélestat d'un montant de 15 000 € ;

- approuve le projet de convention financière, joint en annexe ;

- autorise son Président à signer la de convention financière, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY